

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 5 avril 2004
(convocation du 22 mars 2004)

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN à M. GUICHOUX (*à partir de 11 h 20*)
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. BOBET à M. MANSENCAL (*jusqu'à 11 h 20*)
M. BRON à Mme Walryck (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme BRUNET à Mme DARCHE (*jusqu'à 11 h 15*)
Mme CASTANET à M. BOCCHIO (*jusqu'à 10 h 15*)
M. DELAUX à M. DUCASSOU (*jusqu'à 11 h 15*)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER
M. DUTIL Silvere à M. GOURGUES Jean-Pierre
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU (*à partir de 11 h 00*)
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
M. TOUZEAU à M. TURON (*à partir de 11 h 40*)

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase - Travaux préliminaires et travaux communs aux déviations des réseaux de la 2ème phase - (PRELIM 201) - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le présent appel d'offres est organisé afin de réaliser les travaux préliminaires et communs aux déviations de réseaux relatifs à la 2^{ème} phase du tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui seront menés en accompagnement des différents occupants du sous- sol.

Les travaux réalisés dans le cadre de ce marché sont les suivants :

- Signalisation, mise en place de protection de chantiers
- Travaux préparatoires de dégagement des emprises
- Travaux courants de voirie et d'assainissement
- Réalisation de tranchées communes pour le compte des occupants du sous-sol
- Levés des ouvrages exécutés par les occupants du sous- sol et plans de récolement.

La localisation, l'importance des chantiers et le rythme des interventions exécutées au titre de ce marché ne pouvant être déterminés à l'avance, ce marché sera de type à bons de commande, selon les dispositions de l'article 71 du Code des marchés publics.

Ses montants minimum et maximum s'établissent respectivement à 1 800 000 € HT et 7 200 000 € HT. Sa durée maximale sera de 4 ans à compter de sa date de notification, les délais d'exécution de chaque chantier étant fixés par bon de commande.

A cet effet, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert sans variante autorisée.

Considérant leur importance, la mise en concurrence inhérente à ces travaux donne lieu à publicité au niveau européen, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Il est à noter que, s'agissant de travaux communs concernant les occupants du sous-sol, ces travaux leur seront refacturés selon une clé de répartition surface/temps.

Les dépenses réalisées au titre de ce marché seront réglées sur les budgets concernés pour les réseaux communautaires et sur le compte 458 pour les dépenses pour compte de tiers concernant les autres occupants du domaine public.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le projet de marché, est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics.

Aussi, nous vous demandons, mesdames et messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise générale ou le groupement momentané d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise ou d'un groupement momentané d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
23 AVRIL 2004**

M. ALAIN CAZABONNE

